



Procès-verbal de la 109^{ème} Assemblée générale de la SMF

Vendredi 15 juin 2012 à 18 heures

Café-Restaurant de la Gare à Montmollin

Appel

Le président, M. Pierre de Marcellis, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun et salue la présence de :

M. Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, Mme Corinne Guyot, présidente de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, accompagnée de M. Claude Gabus.

Membres du comité de la SMF :

Président Pierre de Marcellis

Présents Monique Riera, Jean-François Beraneck, Fernand Dupré, Jacques Erard, Morgan Matile, Michel Tardin, Alain Tissot, Pierre Tissot,

Une trentaine de nos membres se sont excusés.

Décès :

Une minute de silence en la mémoire des membres qui nous ont quittés dans le courant de l'année, il s'agit de :

Mmes Sophie Ackermann, Agnès Bill, Marcelle Dill-Mermod, May Steininger, et MM. Angelo Calandrina, Gustave Duc, Gilbert Ebner, Oswald Hafner, Jean-Louis Hegelbach, Samuel Huguenin, Narcisse Humbert, Olivier Jacot, Jean-Pierre Jacot, Marcel Lang, Albert Matile, Jean-François Moine, Alain Schneider.

Ordre du jour :

A part le point 4a. Cotisations, nous n'avons reçu aucune demande de modification de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 mai 2011 à Neuchâtel
2. Rapport du président sur l'exercice écoulé
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2013
4. Discussion et adoption des rapports
- 4a. Cotisations
5. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes
6. Nomination du président
7. Proclamation des jubilaires
8. Propositions
9. Divers

1/. PV de la 108^{ème} Assemblée générale du 27 mai 2011 à Neuchâtel

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mai 2011 est accepté sans aucune remarque.

2/. Rapport du président sur l'exercice écoulé

Durant l'année écoulée, le comité s'est réuni à de nombreuses reprises pour se consulter et prendre position, renseigner et soutenir des collègues touchés par des difficultés et liquider les affaires courantes.

Cette année, nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'une année peu fructueuse.

Toutes les propositions de négociations ont été reportées, la priorité étant donnée à la recapitalisation et à l'assainissement de prévoyance.ne.

C'est à l'évidence un problème de double casquette. Lors d'un conseil d'administration, parlant de l'assainissement de prévoyance.ne, M. Studer nous a dit que «certaines décisions votées ici pourraient avoir un effet sur l'accord salarial..».

Dans ce contexte des thèmes tels que :

- La retraite anticipée,
- Le 5^{ème} jour de vacances,
- La rémunération et ses fameux 38 échelons,
- Le salaire au mérite,
- La réactivation de la convention emploi,

sont passés aux oubliettes..!

Caisse de pensions :

C'est donc prévoyance.ne qui nous a occupés toute l'année et de manière intense.

Après un rapport sur la situation de la caisse par la commission «assainissement», il a été mis en place une commission de «négociation».

Cette commission s'est rencontrée à treize reprises. La dernière réunion entre employeurs et employés a eu lieu le 1^{er} juin et notre réponse date du 11 juin. C'est la raison pour laquelle nous avons repoussé la tenue de cette assemblée générale, dans l'espoir de vous communiquer de bonnes nouvelles.

L'assainissement de prévoyance.ne touche directement les actifs, les retraités et les employeurs. Nous avons essayé d'appliquer une symétrie des sacrifices, nous avons échoué !

Les retraités et les actifs ne portent aucune responsabilité dans la grave crise où nous nous trouvons aujourd'hui. En effet dès 1988, l'état de la Caisse s'est dégradé et l'employeur a refusé de suivre les conseils de l'organe de contrôle, soit d'augmenter la cotisation de 19 à 22%. Notre employeur a fait preuve d'une grande négligence en pensant que le troisième cotisant (la bourse), allait payer à notre place.

Aujourd'hui la situation est telle qu'il manque plus de 2 milliards en caisse et le remède proposé est de « cheval », soit :

- Passage de l'âge pivot de la retraite à 64 ans. Des mesures transitoires atténueront le malus pour quelques années, non encore définies. En résumé, on travaille plus longtemps pour la même rente.
- Autre point inquiétant, la non-indexation des rentes durant on ne sait combien d'années, l'employeur avait proposé des rentes non indexées durant 20 ans, ce n'est pas acceptable ! La précarité dans laquelle tomberaient les plus faibles est un simple report dans les charges de l'aide sociale. Situation bien triste pour une personne qui a toujours travaillé et cotisé d'en arriver à l'aide sociale, aux prestations complémentaires.
- La cotisation ordinaire qui passe de 19% à 22%, passera à 26,3 en 2014. Un âge à la retraite à 63 ans avec cotisation de 27,8 % aurait été possible moyennant quelques dizaines de millions supplémentaires de la part de notre employeur, c'est impensable !
- Finalement, nous avons une cotisation d'assainissement pour laquelle on paie et on ne touche rien, elle n'est pas versée sur notre compte contrairement à la cotisation de recapitalisation qui elle, est comptabilisée dans notre avoir LPP.

Evolution des salaires :

Cette évolution est fixée par un accord salarial jusqu'en 2013, elle ne correspond pas à la progression normale des salaires décrite dans la loi. L'accord prévoit le versement d'un échelon pour les personnes situées dans le 4^{ème} quartile, on ne sait pas ce qu'il en adviendra pas la suite. Y aura-t-il nouveau blocage pour les salariés situés dans ce quartile ? Notre combat contre ce système de rémunération, le salaire au mérite, notre descente en cortège de la gare de Neuchâtel où l'orateur n'était autre que Jean Studer s'exprimant contre le salaire au mérite, n'ont pas suffi. Sept ans après ce message, le salaire au mérite existe toujours sans qu'il puisse être financé.

Rapport rémunération :

Autre sujet inquiétant qui n'a pas été abordé, nos fameux 38 échelons entraînant une inégalité de traitement dans la Fonction publique. En effet, certains d'entre nous sont plus concernés que d'autres, les enseignants ont pu conserver les 10 hautes paies de l'ancien système. Ils ne sont ni pénalisés dans l'évolution de leur progression salariale, ni touchés par le lissage lors du calcul de leur rente par la caisse de pensions.

En fait, à ce jour, ce sont les employés de l'administration qui ont supporté toutes les mesures désagréables, le non-remplacement des postes lors de la retraite anticipée, les délais d'attente, la progression lente du salaire, le lissage.

Cela commence à faire beaucoup, nous n'avons pas ressenti de volonté pour rétablir une certaine justice, c'est triste !

Dans le cadre de la santé, M. Jean-François Béranek reste notre infatigable délégué, il nous fera un résumé de sa lutte au sein de la commission CCT21.

Revendications budget 2013 :

En fait, une fois le financement de prévoyance ne fixé, la SMF va réitérer les demandes passées, à savoir :

- Un jour de vacances supplémentaire pour arriver aux 5 semaines complètes
- Le financement d'un pont AVS
- La réduction du nombre des échelons
- L'indemnité kilométrique - suppression des paliers actuels pour les calquer sur ceux des contributions
- La réactivation de la convention emploi en cas de suppression de poste
- Deux jours de congé supplémentaires, soit le jeudi 27 et le vendredi 28 décembre 2012.

Comité :

Membres du comité:

Pierre de Marcellis, président

Michel Tardin, vice-président

Jacques Erard, caissier

Monique Riera, secrétaire

Jean-François Béranek

Fernand Dupré

Alain Tissot

Pierre Tissot

Durant l'exercice écoulé, M. Morgan Matile s'est approché de notre comité. M. Matile travaille à l'Office des poursuites et nous le remercions chaleureusement de l'intérêt qu'il porte à notre société, à l'envie qu'il a de rejoindre son comité. Sur les douze membres qui devraient composer le comité, aujourd'hui nous ne sommes que neuf. Sur neuf membres, il n'y a que cinq actifs ! Selon les statuts nous devrions être douze.

Il faut dire que notre employeur ne nous facilite pas la tâche :

- refus de nous communiquer le nom des nouveaux collaborateurs
- refus d'envoi par e-mail d'informations groupées, en interne à nos membres
- les fameux annuaires comportant les noms et les services de tous les collaborateurs n'existent plus. Une difficulté supplémentaire pour contacter du monde

Heureusement le bouche à oreille fonctionne.

Contentieux :

Durant l'exercice écoulé, nous avons écrit au Conseil d'Etat pour deux situations. Il n'a jamais répondu à nos lettres...!

Dans un des cas il a fallu plus d'une année pour arriver à un arrangement.

Dans l'autre cas, nous avons écrit une lettre au Conseil d'Etat le 29 avril 2012 et n'avons aucun accusé de réception à ce jour. Le Conseil d'Etat fait la sourde oreille. Pourtant le problème concerne 8 collaborateurs et cela traîne depuis décembre 2005. Nous serons obligés de prendre un avocat, le Conseil d'Etat refusant de rendre une décision sujette à recours.

Je termine par dire un grand merci à tous mes collègues du comité, pour leur travail, leur engagement, leur soutien et la bonne ambiance dans laquelle se déroulent nos séances, malgré des avis parfois divergents.

Partie des retraités :

Un grand merci au tandem Jacques Erard et Pierre Tissot, pour toute la joie qu'ils procurent à chaque rencontre. Lors de la prochaine sortie prévue en septembre prochain, nous visiterons la ville de La Chaux-de-Fonds « autrement », à la découverte du style Sapin !

Santé :

Jean-François Béranek en quelques mots nous informe que les négociations sur la nouvelle convention collective dans le domaine de la santé évoluent lentement. Il se plaint toujours des attaques du SSP en direction de la SMF. En réponse à une question du publique, il nous explique que les rétrocessions financières aux syndicats sont en proportion du nombre des adhérents à ceux-ci. Pour financer un poste de secrétaire syndical, il faut trouver de nouveaux moyens, c'est le modeste 3 % des ristournes envers la SMF qui intéresse le SSP, voire les syndicats.

3/. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, budget 2013

Un résumé des comptes est communiqué par Jacques Erard notre caissier. Un excédent de recettes de Fr. 2179.80 figure au bilan.

Il faut regretter l'absence du paiement de leur cotisation par nos membres, il nous a fallu envoyer plus de 150 rappels, des frais que l'on pourrait éviter finalement.

Vérification des comptes :

Le 30 mai 2012, les comptes ont été vérifiés par M. Pierre Gindraux et Mme Madeleine Degol qui proposent de donner décharge au caissier et d'accepter les comptes.

4/. Discussion et adoption des rapports

M. Rémy Cosandey prend la parole pour indiquer que le consensus au sujet de la Caisse de pensions n'est pas au centre. Le refus du projet par les syndicats montrerait ainsi au Grand Conseil le désaccord qui existe dans la répartition des efforts à consentir. D'autre part il en appelle au soutien du projet de lien ferroviaire rapide, le Transrun.

Michel Tardin signale que l'on doit avoir début 2013 un consensus, sinon la recapitalisation de la Caisse sera plus pénible pour tous. Il faut voir que durant 5 ans la retraite sera à 63 ans et que le blocage des retraites sera aussi réexaminé tous les 5 ans finalement.

Dans le public, plusieurs réactions cadrant avec l'actualité du canton :

- . Pourquoi un Transrun si l'on oublie les retraités durant 20 ans ?
- . Avons-nous la possibilité de dire par un vote si la Caisse est bien gérée ?
- . Pourquoi un Transrun dans ces conditions ?

Les différents rapports n'appelant plus aucune discussion, ils sont acceptés à l'unanimité, décharge est donnée au comité, au caissier et aux vérificateurs.

4a/. Cotisations

Au vu des finances de la société, aucun changement ne sera effectué.

5/. Nomination du comité et des vérificateurs des comptes

M. Morgan Matile et les membres actuellement en place se présentent pour une nouvelle année. Les personnes intéressées à renforcer l'équipe en place peuvent s'adresser aux membres du comité ou à son président. En l'absence de nouveau candidat, le comité est réélu sans changement.

Nous remercions M. Pierre Gindraux qui quitte son poste après avoir fonctionné à deux reprises, les prochains vérificateurs seront Mme Madeleine Degol et M. Yvan Robert-Grandpierre, suppléant M. Jean-Marc Riedi.

6/. Nomination du président

M. Pierre de Marcellis est reconduit dans sa fonction de président par acclamations.

7/. Proclamation des jubilaires

Monique Riera annonce la distribution des traditionnelles bouteilles à de nos membres méritants pour 25 ans de sociétariat :

Mmes Marie-Louise Dreyer, Valli Patricia Razzano, Marlène Santschi et MM. Laurent Berton, Pierre-Olivier Buschini, Laurent Hug, Antonio La Sala, Richard Marguerat, Thierry Moeschler, Victor Orlando.

8/. Propositions

Aucune proposition n'est faite au comité.

9/. Divers

Le président adresse un merci particulier à Madeleine Degol pour ses plaisantes décorations.

La parole est donnée à M. le Conseiller d'Etat Jean Studer pour le message du Gouvernement.

M. Studer explique que plusieurs raisons l'incitent à être présent. Il tient à signaler les relations positives qu'il entretient avec la SMF. Il souhaite aussi nous entretenir de la Caisse de pensions prévoyance.ne. Il regrette le manque de solidarité, l'individualisation qui entache les débats. On dit que c'est la faute de l'Etat si la Caisse va mal, on oublie de dire que nous ne sommes pas en présence d'une assemblée d'actionnaires, les bénéfices vont dans la poche de chacun, les décisions sont prises en toute transparence. Les choix de l'époque n'ont pas été contestés par un référendum ou une initiative.

Le système du 2^{ème} pilier fait appel à trois acteurs, la bourse, les employeurs et les employés. Si l'un ne va pas, le système ne va plus. Au 1^{er} janvier 2010 nous avions un taux de couverture de 70%, à la fin 2010 plus que 60% à cause de la bourse. Au 1^{er} janvier 2012 nous en sommes à 55%, soit une perte de 15%.

Pourrons-nous nous rattraper, avoir un taux de 80% en 2040 ? Si en 2020 nous n'avons pas un niveau normal du taux de couverture, tout se « cassera la gueule » !

Il faut s'attendre dans le futur à l'abandon du système de la primauté des prestations. Le système de la primauté des cotisations sera la norme, c'est la tendance.

Si nous voulons maintenir le système actuel, il faut une solidarité entre générations, or on ne peut toucher aux retraites. Par contre il y a la possibilité de bloquer le renchérissement des retraités pour qu'ils participent à l'effort. Les cotisations ne peuvent pas être augmentées plus que raisonnablement, de même que l'âge de la retraite. C'est pour cela que nous recherchons une solution en multipliant les séances de la dernière chance..! Si nous ne parvenons pas à un accord, le Grand Conseil sabrera dans les prestations.

Il est prévu actuellement que les employés participent par :

- .- une augmentation de l'âge de la retraite,
- .- un blocage des retraites avec examen tous les 5 ans du renchérissement,
- .- une augmentation des cotisations, 27,8 % serait un maximum en Suisse.

Et les employeurs par :

- .- un financement à raison de 40/60% de la Caisse,
- .- un coussin pour les pertes boursières de 270 millions,
- .- une promesse de revoir les conditions de travail.

Le Jura, Lausanne, Genève ont également les mêmes problèmes. Le Valais a versé 800 millions, tout le monde est touché.

Pour revenir à l'évolution des salaires, la loi n'est pas respectée depuis 10 ans. Par contre les accords signés par la suite ont été respectés.

Le niveau des salaires de la Fonction publique dans le canton est problématique pour les fonctions moyennes et supérieures. Ce qui entraîne des difficultés de recrutement. Par contre les conditions de travail sont concurrentielles.

En conclusion, il y a encore beaucoup à faire, il faut redonner de la richesse dans le canton.

Pour en terminer, toutes les régions méritent un réseau de transport public performant, il nous faut un RER dans le canton ! (Allusion à la future votation sur le Transrun, projet qui sera refusé par le peuple finalement).

Merci de votre attention.

La séance est levée à 19h45.

Pour la SMF
Pierre Tissot
2037 Montezillon